

**DEPARTEMENT DE LA  
NIEVRE**

**COMMUNE DE  
CHAMPVOUX**

Date de convocation	16.04.2026
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	11
Nombre de votants	11

**Numéro de la délibération**

2026-15

**Nomenclature Acte :**

Nature : 5.3

**Objet de la Délibération :**

Désignation d'un délégué à l'Agence Technique Départementale

AR Prefecture

058-215800566-20260428-2026\_15-DE

Recu le 05/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents :** M. ROUEZ Jean-Louis, M. FABRY Jean-Baptiste, Mme BAILLY Elodie, M. ACHDJIAN Azade, Mme DUGUET Coralie, Mme DEWAVRIN Cyrielle, Mme GOGOT Anaëlle, M. FERRAND Geoffray, M. CAPUANO Henri, Mme GILBERT Anne, M. GAUTHIER Laurent

**Secrétaire de Séance :** Azade ACHDJIAN

Vu l'article L 511-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de l'agence technique départementale approuvé par le conseil d'administration le 18 décembre 2018,

**Considérant** l'intérêt de la collectivité pour un service d'assistance d'ordre technique, juridique et financière mutualisé à l'échelle départementale dans les domaines de la voirie, des infrastructures de transport, de l'eau potable, de l'assainissement et de la défense incendie, de l'urbanisme et des espaces publics, de l'instruction des actes d'application du droit des sols ;

Le Conseil Municipal adhère à cet organisme afin de bénéficier de ces services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence approuvés par le Conseil d'Administration,
- **DESIGNE** M. ROUEZ Jean-Louis comme son représentant titulaire à l'Agence afin d'y siéger lors des assemblées générales.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,  
Azade ACHDJIAN



Le Maire,  
Jean-Louis ROUEZ

